

La délinquance juvénile est à la baisse

JEUNESSE Selon l'INCC, la délinquance enregistrée a diminué de 20 % depuis 2006

- ▶ Le phénomène est observé en Belgique mais également un peu partout dans les pays occidentaux.
- ▶ L'explication de cette décline reste toutefois délicate.
- ▶ Plusieurs pistes sont évoquées. Dont celle d'un système pénal engorgé qui ferait lui-même le tri des affaires pour éviter la thrombose.

Non, la délinquance des mineurs n'est pas en augmentation constante : elle a même fortement décliné au cours des dernières années, selon une étude publiée ces jours-ci par l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) qui bat pareillement en brèche l'hypothèse d'un rajeunissement de la délinquance juvénile. « *La proportion des différentes tranches d'âge dans les faits signalés aux parquets de la jeunesse reste assez stable dans le temps* », observe à ce propos la sociologue et criminologue Isabelle Ravier (INCC) dont l'étude intitulée *Les chiffres de la délinquance des mineurs en Belgique* (1) s'appuie sur les statistiques annuelles des parquets de la jeunesse – il n'est donc question ici que de la délinquance enregistrée qu'un « chiffre noir », forcément inconnu, sépare de la délinquance réelle.

L'examen de ces données montre que durant la période concernée (2006-2013), le nombre d'infractions imputées aux mineurs a diminué de façon significative (-20%) dans l'ensemble des arrondissements, francophones et néerlandophones, singulièrement à partir de l'année 2011 (notre infographie). L'étude montre aussi que

les trois quarts des mineurs qui font l'objet d'un signalement ne sont signalés que pour une seule infraction : une proportion qui reste stable tout au long de la période concernée.

Curieusement, le focus que l'étude opère sur cinq arrondissements montre que les signalements diminuent proportionnellement davantage chez les garçons (-19%) que chez les filles (-7%) : un constat qui ressortait déjà d'une étude que l'INCC avait consacrée à la délinquance juvénile enregistrée en Région de Bruxelles-Capitale entre 2008 et 2012 (*Le Soir* du 3 juillet).

« Plus encore, explique Isabelle Ravier, cette situation ne semble pas limitée à la Belgique : du Danemark à la Suède, en passant par l'Allemagne ou la France, les chiffres disponibles indiquent une baisse du nombre de mineurs mis en cause dans des dossiers répressifs. » (lire ci-contre)

Saturation des marchés noirs ou du système pénal ?

Une chose est de dresser le constat. Une autre est de l'expliquer. A cet égard, l'étude de l'INCC ne peut guère évoquer qu'une série de pistes, aucune ne pouvant, seule, expliquer le phénomène.

Il est tout à la fois question de

l'évolution du profil de la population – son vieillissement plaide pour une diminution des taux de criminalité – et de celui « des contextes d'opportunité » : l'étude évoque à ce propos la saturation de l'énorme marché de produits volés dont la chute du mur de Berlin aurait favorisé le développement en Europe de l'Est.

« Plus prosaïquement, écrit Isabelle Ravier, les cibles attractives se déplacent au gré des évolutions du marché : c'est ainsi, par exemple, que la baisse du prix des équipements audio et vidéo diminue l'intérêt du vol de ce type de bien. » Et la sécurisation toujours accrue des biens, des logements et des personnes renforce la perception du risque encouru.

Mais la diminution de la délinquance juvénile enregistrée pourrait tout aussi bien être pour partie imputable à des « effets de système qui sous-tendraient une limitation des inputs » : lorsqu'il tend à s'engorger, le système pénal tend en effet à faire le tri des affaires pour éviter la thrombose.

« Les procureurs, explique Isabelle Ravier, vont se sentir obligés

de classer les affaires les moins graves afin de faire le ménage, les policiers vont économiser des res-

sources en devenant moins proactifs dans la détection des infractions de masse. L'enregistrement devient sélectif, ce qui est remarqué par les citoyens, et cela influe finalement sur la propension à porter plainte : « Ça ne sert à rien », dit-on d'un bout à l'autre de la chaîne... » ■

STÉPHANE DETAILLE

(1) L'étude est disponible sur le site www.jsjv.be

COMPARAISON

Une tendance internationale

Au **Danemark**, un récent rapport fait état d'une diminution, depuis 2006, du nombre de suspects âgés de 10 à 17 ans, dont le taux a presque diminué de moitié. En **Finlande**, le nombre de suspects mineurs enregistrés par la police a diminué de 23 % entre 2004 et 2013. En **Estonie**, celui des jeunes de moins de 18 ans renvoyés devant un tribunal est en diminution de 44 % entre 2009 et 2013. Au **Canada**, on constate une baisse d'environ 40 % du taux de jeunes âgés de 12 à 17 ans « inculpés » par la police au cours des dix dernières années.

ST.D.

Evolution des infractions imputées à des mineurs et signalées aux parquets de la jeunesse - 2006 = indice 100

